



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 71473

Texte de la question

M. Lucien Guichon appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'inquiétude de très nombreux préretraités quant à l'avenir de leur retraite complémentaire. En effet, l'immobilisme du Gouvernement qui, au cours des 4 dernières années, a refusé d'engager la réforme indispensable de nos systèmes de retraites, conduit à s'interroger sur la pérennité de ceux-ci. L'accord du 10 février 2001, signé par les partenaires sociaux, a bien permis d'assurer le financement des retraites complémentaires à 60 ans jusqu'au 31 décembre 2002, mais il ne s'agit là que d'une sauvegarde temporaire puisque la réforme des régimes de retraite complémentaire est nécessairement liée à celle du régime de base. Cet accord invite d'ailleurs expressément l'Etat à engager au plus vite la réforme du régime de base d'assurance vieillesse. Les préretraités dont la retraite sera liquidée à partir du 1er janvier 2003, à expiration de cet accord, craignent de subir une forte amputation de leur retraite complémentaire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser comment elle entend assurer à ces préretraités une pleine retraite.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Guichon](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71473

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 janvier 2002, page 27